

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 mai 2021, **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2020 :

Un dividende de 3,709 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **28 mai 2021** aux guichets de MAXULA BOURSE sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.